



Compte rendu du CHSCT du 7 octobre 2020

Après lecture d'une liminaire par la CGT et le commentaire du DISI le PV du CHS du 1er juillet est approuvé en séance.

Budget CHS

Lors du dernier groupe de travail CHS, il avait été discuté des actions à mettre en place prioritairement pour l'utilisation du budget restant.

Il reste à ce jour 1707 € qui seront utilisés pour des formation CACES, des recyclages SST et des habilitations électriques.

La CFTC s'étonne de la prise en compte de dépenses « obligatoires » par le budget du CHS. Les formations CACES et les habilitations électriques ne devraient-elles pas être reportées sur la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Réponse du DISI : ce type de pratique est habituelle, mais des renseignements seront pris auprès d'autres DISI pour connaître leur façon de faire dans ce domaine.

Un agent de Chalons propose la mise en place d'une solution plus lisible des documents de gestion du budget. La proposition est acceptée par le DISI.

Les dépenses liées au covid sont en majeure partie pris sur la DGF, seuls 10k masques et du gel hydro ont été financés par le budget CHS.

Travaux à l'ESI de Strasbourg

Les travaux ont pris du retard en raison de la découverte d'amiante. Les mesures et expertises effectuées ont permis la reprise des travaux en date du 7 septembre puisque la conclusion a été qu'il n'y avait aucun danger.

Prochains déménagements :

Le service d'INTEX sera relocalisé dans l'ancien logement du concierge.

Le 14/15 octobre, l'ESA déménagera temporairement dans les futurs bureaux du service SLREC, jusque fin novembre, pour ensuite revenir à sa place initiale.

L'ancien bureau de l'ADO au premier étage sera reconverti en deux bureaux à destination des chefs d'exploitation, ainsi qu'une salle de visio conférence.

Le déménagement temporaire de l'ESA dans le bureau du futur service SL REC est prévu la semaine prochaine.

L'ESA redéménagera première quinzaine de décembre 2020 ainsi que l'ESI PICARD.
Les déménagements seront gérés de la même façon et par la même société que pour la DISI.

Examen du registre hygiène et sécurité et des fiches de demandes

Esi de Strasbourg :

- Fiche concernant ESI Strasbourg sur le désamiantage : Désamiantage effectué depuis mi-août.
- Bouchons d'oreilles pour ESI Strasbourg : 1 paire fournie (AT PRO)
- Plexis Strasbourg : Commandés, vont être posés rapidement (AT PRO). Ces poses de séparations plexis ne dispensent en aucun cas du port du masque.
- Demande de papiers « essuie-mains » pour Strasbourg : Refusée. Les sèche-mains installés ne génèrent pas de risques « COVID ».

Esi de Reims :

- Demande ADO de porter une visière ou un écran facial en lieu et place de masque : Refusé, les visières ou écrans faciaux ne sont pas des équipements de protection respiratoire et doivent compléter d'un masque respiratoire.
- Demande de passer de produit à base d'eau de Javel vers des produits « sanytol » pour désinfecter les mobiliers de bureau et postes de travail. Demande refusée par la médecine du travail et mise en place de pulvérisateur à alcool à 70°.

Esi de Besançon :

- Suite à une demande de brumisateurs manuel (canicule) : Tous les ESI ont été dotées de brumisateurs.

Accidents de travail / trajet :

Il y a eu 3 accidents de travail, 2 sur le trajet et le dernier dans un bureau. Aucune séquelle à déplorer chez les agents concernés.

Télétravail

Actuellement une trentaine d'agents sont en télétravail c'est un mode de travail qui est amené à se développer. Les agents en télétravail depuis la mise en place du confinement sont passés à un ou deux jours de télétravail par semaine (sauf cas particuliers). Le décret du 29 août précise 4 types de cas pour un télétravail à temps complet. En cas d'impossibilité de télétravail pour les agents le nécessitant, ceux-ci seront placés en ASA avec validation de leur Directeur d'ESI.

Demande de la CFTC : la campagne pour postuler au télétravail est- elle ouverte ? M. Watre et Mme Girod indiquent attendre les directives télétravail de la Direction Générale (résultats du groupe de travail mis en place à la DG). Les Chefs de service procèdent au recensement des demandeurs de télétravail et feront remonter les demandes au Directeur d'ESI.

La CFTC déplore le fait que les demandes de télétravail ne soient plus organisées en campagne, la souplesse apportée par ce nouveau mode de recensement des demandes annoncé par les chefs de service fait craindre des « oublis ». N'hésitez pas à vous renseigner sur les détails de la procédure si ce mode de travail vous intéresse.

Demande de la CFTC concernant un potentiel isolement des personnes vulnérables actuellement à 100 % en télétravail

Réponse de la DISI : ces personnes sont régulièrement contactées, et intégrées autant que possible aux réunions.

Point de situation COVID19

Demande de la CFTC : les agents réclament plus de masques et se posent la question des règles d'aération des locaux. De plus certains collègues ne suivent les règles et sont présents au bureau sans masque

Réponse de la DISI : Des masques tissu seront à nouveau distribués, la règle de dotation est la suivante : 2 masques par jour de travail sur site.

Le masque chirurgical est réservé aux personnes vulnérables.

Le référent handicap est l'assistant de prévention et le référent Covid est l'adjointe du DISI.

L'absence de médecin de prévention sur Besançon pourrait être résolue par une solution inter-entreprise.

Les règles d'aération dans les bureaux sont 3 fois par jour pendant 10 minutes, les ventilateurs sont interdits et le port du masque obligatoire. Il l'est également dans les bureaux individuels dès lors qu'il y a plus d'une personne présente dans ce dernier.

Il est autorisé de faire une pause à l'extérieur, d'une durée de 10 minutes toutes les 2 heures, afin d'enlever le masque.

L'obligation de porter un masque reste la règle dans tous les locaux de la DGFIP. Un rappel sera fait aux agents. C'est votre sécurité avant tout qui doit être la priorité, porter un masque vous protège et protège les autres.

Trajectoire EDITIQUE

La fermeture de l'atelier de Strasbourg sera effective au 1 septembre 2021 et concerne 25 agents. La direction a commencé à s'entretenir avec les agents pour les aider à s'orienter vers de nouvelles missions/structures.

Celle-ci ne souhaite pas nous communiquer les désirs remontés par les agents, elle indique qu'il n'y aura pas de place pour tout le monde sur le site de Strasbourg et que l'accompagnement dont bénéficieront les agents sera le même que les collègues de l'ex ADO. 3 agents actuellement en arrêt n'ont pu être reçus par la direction.

L'atelier de Reims va monter en charge en 2021 avec l'installation de nouvelles machines entre les mois de mai et de juillet. Les travaux électriques et de climatisation, permettant ces installations, se dérouleront au premier trimestre 2021 pendant que les agents travaillent sur site. Ces éléments ont été expliqués sur site lors d'une visite du DISI. A terme il y aura 4 sites identiques en matériels et horaires de travail.

Les horaires de travail seront ceux de l'atelier de Meyzieux, c'est à dire en équipe.

La CFTC indique que les collègues de l'ADO d'Amiens ont été mieux reclassés que les collègues de l'ADO de Strasbourg (beaucoup ont été reclassés sur leur site d'origine). Le Disi va s'informer auprès de son collègue de Lille. Nous avons également alerté sur la nécessaire information des agents des contraintes personnelles découlant du module horaire qui sera imposé.

Les horaires sur Strasbourg ne changeront pas et la campagne 2021 se déroulera comme d'habitude.

L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions

